Image not found or type unknown

Mon employeur peut il m’empêcher d’aller à un rdv chez l'ophtalmo

Par **Dliw**, le **04/05/2012** à **18:05**

Bonjour,

Il y a trois mois, je prend rendez-vous chez l'ophtalmologue pour le 29 mai. Aujourd'hui le RTT que je comptait poser pour allez à ce rendez-vous met refuser, la proposition de poser un demi-RTT également.

L'employeur peut t'il m’empêcher d’aller à ce rendez-vous si je l'ai prévenus longtemps à l'avance (soit aujourd'hui) et si je fournis un justificatif prouvant que jetait bien à mon rendez-vous chez l'ophtalmologue ?

A noter que je ne dénis pas le droit a l'employeur de me refuser un RTT, c'est le droit de m’empêcher d'y allez sur une période non payer qui me semble douteux.

D’après eux, je m'expose à des sanctions si je quitte mon travail pour allez à ce rendez-vous puis en revenant après, y compris en les ayant prévenus à l'avance.

Convention: commerce de gros

Si vous avez des références de texte sur ce sujet, je suis preneur.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **04/05/2012** à **18:59**

Bonjour,
Il faudrait déjà connaître les modalités de prises des jours RTT suivant l'accord auquel il faudrait se référer...
Par ailleurs, si vous faisiez votre demande officiellement par lettre recommandée avec AR, cela ne serait pas vraiment une absence injustifiée si vous apportiez un certificat médical quand on connaît en plus les difficultés pour obtenir des rendez-vous auprès de ces spécialistes...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés